



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



16139496

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

28-09-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 407.848.772

Dénomination(en entier) : **COMITE D'ENTRAIDE LESDAIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : rue du Saulchoir 56, 7540 KAIN

Objet de l'acte : 1. NOMINATION DES MEMBRES**2. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****3. NOMINATION A LA GESTION JOURNALIERE DE L'INSTITUTION ET MODIFICATION DES POUVOIRS A LA GESTION JOURNALIERE****1. NOMINATION DES MEMBRES :**

En sa séance du 05/09/2016, le Conseil d'Administration a admis comme nouveau membre associé :

- Mme Sophie LESEULTRE, domiciliée rue de Laplaigne 56 à 7640 PERONNES.

2. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (extrait du P.V. de l'A.G. du 30/05/16) :

- La nomination de Mr Jean-Paul LECLERCQ, né le 05/07/1949 à Tournai, domicilié rue Humont 30 à 7901 THIEULAIN en tant qu'administrateur et secrétaire de l'A.S.B.L., a été actée par l'Assemblée Générale du 30/05/16.
- Suite à cette modification, le Conseil d'Administration se compose comme suit :
 - Président : Mr André DENIS, né le 28/09/1942 à Schaerbeek, domicilié Chaussée de Lille 120 à 7500 TOURNAI
 - Vice-Présidente : Mme Anne-Marie VANDEPUTTE, née le 01/12/1956 à Zwevegem, domiciliée Rue Haute 22 à 7604 WASMES-AUDEMETS-BRIFFOEIL
 - Secrétaire : Mr Jean-Paul LECLERCQ, né le 05/07/1949 à Tournai, domicilié Rue Humont 30 à 7901 THIEULAIN
 - Trésorière : Mme Brigitte DELLETTRE, née le 19/11/1958 à Tournai, domiciliée rue Barbissart 26 à 7743 OBIGIES
 - Administrateurs :
 - Mr Roger DECHIEF, né le 12/01/1927 à Jette, domicilié rue V. Crombez 31 à 7501 ORCQ
 - Mme Anne-Marie NYS, née le 14/08/1929 à Kain, domiciliée rue J. Gorin 26 à 7540 KAIN
 - Mme Yvette LAMBRICKX, née le 24/05/1943 à Glons, domiciliée Place Becquerelle 1/13 à 7500 TOURNAI
 - Mme Bernadette DANNEVOYE, née le 21/09/1951 à Matagne-La-Grande, domiciliée rue des Bénédictines 5 à 7822 GHISLENGHIEN

Pouvoirs de signature :

Dans le respect des dispositions statutaires, la double signature, quand elle est nécessaire est attribuée à :

- Administrateurs : - André DENIS
 - Anne-Marie VANDEPUTTE
 - Brigitte DELLETTRE
- Gestionnaires : - Brigitte LIEVROUW
 - Sophie LESEULTRE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Réservé
• au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

3. NOMINATION A LA GESTION JOURNALIERE DES INSTITUTIONS ET MODIFICATIONS DES POUVOIRS DE LA DELEGATION A LA GESTION JOURNALIERE (Extrait du P.V. du C.A. du 05/09/16)

A) Liste des institutions gérées par l'A.S.B.L.

1. Centre de Réadaptation Fonctionnelle "COMITE D'ENTRAIDE LESDAIN" avec deux implantations
"LE CEP" rue du Crampon 41 à 7500 TOURNAI
"LE SAULE" rue du Saulchoir 56 à 7540 KAIN
2. Service d'Orientation Spécialisée rue du Saulchoir 56 à 7540 KAIN

B) Identité du délégué à la gestion journalière :

A dater de ce jour, Mr Jean-Paul LECLERCQ n'a plus les pouvoirs officiels à la délégation à la gestion journalière des institutions.

La délégation à la gestion journalière de ces institutions est confiée à leur directrice,
Mme Sophie LESEULTRE, née le 20/05/1965 à Tournai et domiciliée rue de Laplaigne 56
à 7640 PERONNES

C) Pouvoirs du délégué à la gestion journalière :

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière, avec usage de la signature afférente à cette gestion dans les limites reprises ci-dessous :

- 1° La gestion du personnel en ce compris le suivi administratif et financier des dossiers à l'exception de l'engagement et du licenciement qui sont soumis à la signature conjointe du directeur et du Président et à défaut d'un administrateur
 - 2° La gestion financière et administrative dans le respect des limites budgétaires et le respect de l'utilisation rationnelle des moyens. Le délégué à la gestion journalière est autorisé à engager l'association à concurrence d'une somme maximale de 4.000 € par engagement.
Pour tout engagement supérieur à ce montant, il sollicitera l'accord du Président et, à son défaut, d'un administrateur.
 - 3° La gestion de la sécurité dans le respect de la loi sur le bien-être au travail :
- Cette gestion journalière comprend notamment :
- la délégation de la signature des documents relatifs aux contacts avec les autorités subsidiaires
 - l'autorisation de se faire délivrer tout document quelconque (courriers, télégrammes, recommandé, immatriculations,...) adressé à l'une des deux institutions gérées par l'A.S.B.L. ou à l'association elle-même.

André DENIS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature